

5 décembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, André Bussière, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que le directeur général adjoint, Louis-Philippe Caron, sont également présents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE Le 5 décembre 2022 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du guorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2022
- 4. Présentation des organismes et période de questions
- 5. <u>Urbanisme</u>
 - 5.1 191 à 193, rue Laurier Lot numéro 5 534 328 Dérogation mineure
 - 5.2 Règlement 313 modifiant le règlement de zonage 108 pour permettre les portails d'entrée pour accès véhiculaire
 - 5.2.1 Avis de motion
 - 5.2.2 Adoption du premier projet
 - 5.3 Règlement numéro 314 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7
 - 5.3.1 Avis de motion
 - 5.3.2 Adoption du premier projet
 - 5.4 Règlement numéro 306 modifiant le règlement numéro 212 sur les usages conditionnels pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7
 - 5.4.1 Avis de motion
 - 5.4.2 Adoption du premier projet
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 6.1 Réal Huot inc. Projet L'Ardoisier Fournitures pour réseaux aqueduc et égouts Soumission
 - 6.2 Les gazons Tessier Contrôle de végétation Soumission
 - 6.3 Avizo experts-conseils inc. Analyse des eaux usées du dépôt à neige pour 2023 Soumission
 - 6.4 Les Entreprises F. G. Tonte de la pelouse été 2023 Soumission

Initiales du MAIRE _ Initiales du SEC.-TRES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6.5 Électro-Concept P. B. L. inc. – Remplacement de l'automate au poste Bédard - Soumission

7. Service récréatif

- 7.1 Municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne -Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture
 - 7.1.1 Ratification de l'entente Résolution d'autorisation des signataires
 - 7.1.2 Délégation du directeur général et du directeur du Service des loisirs sur le comité

8. <u>Administration – Direction générale</u>

- 8.1 Règlement numéro 310 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ Adoption
- 8.2 Règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 8.3 Règlement 305 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 8.4 Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable
- 8.5 Collecte des RDD Demande à la MRC du Val-Saint-François
- 8.6 M. Philippe Trabat, journalier-chauffeur Avis de départ à la retraite
- 8.7 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Règlement numéro 311 décrétant une dépense de 164 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rue Approbation
- 8.8 Calendrier des assemblées régulières du conseil 2023 Adoption
- 8.9 Assemblée du budget et assemblée extraordinaire Date
- 8.10 Trans-Appel inc. Contribution municipale Facture et tarification 2023
- 8.11 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François Conseil d'administration Nomination
- 8.12 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Programmation de la TECQ
- 8.13 Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés Année 2022
- 8.14 Caisse populaire du Val-Saint-François Marge de crédit

9. Police, incendies et sécurité civile

9.1 Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton – Fermeture du Service de sécurité incendie de Saint-Denis-de-Brompton et de l'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke



- 10. <u>Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses</u>
 - 10.1 Association du Hockey mineur de Richmond inc. Bandes demiglace – Demande d'aide financière
 - 10.2 Club de soccer Celtic Fournitures pour lignages Demande d'aide financière

11. <u>Correspondances diverses</u>

- 11.1 Association pulmonaire du Québec Campagne provinciale contre le radon Informations
- 11.2 Centre d'action bénévole de Richmond Aide financière Remerciements
- 11.3 Centre d'action bénévole de Richmond Rapport d'activités 2021-2022
- 12. <u>Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)</u>
 - 12.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
 - 12.2 Liste des chèques et dépôts directs à émettre
 - 12.3 Factures à approuver
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Levée de la réunion

1. – OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2022-12-05-01

2. – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-05-02

3.1 - Procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2022

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 novembre 2022 a été remis aux membres du conseil; <u>IL EST</u> proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)



4. – PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux. Aucun d'entre eux n'ayant manifesté le désir de s'exprimer sur ces sujets, le maire passe au prochain point de l'ordre du jour.

5. - URBANISME

2022-12-05-03

<u>5.1 – 191 à 193, rue Laurier – Lot numéro 5 534 328 – Dérogation mineure</u>

<u>CONSIDÉRANT</u> la demande de dérogation mineure pour le lot numéro 5 534 328 consistant à permettre une marge de 1,77 mètre au lieu de 2 mètres tel que prévu à l'article 94 du règlement de zonage numéro 108;

<u>CONSIDÉRANT</u> la tenue d'une assemblée publique d'information le 5 décembre 2022;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'autoriser ladite dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Bussière et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise la dérogation de 0,23 mètre à la marge latérale minimale de 2 mètres exigée par l'article 94 du règlement de zonage numéro 108 à l'immeuble situé sur le lot numéro 5 534 328. (Adoptée)

5.2 - Règlement numéro 313 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre les portails d'entrée pour accès véhiculaire

2022-12-05-04

5.2.1 – Avis de motion

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 313 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre les portails d'entrée pour accès véhiculaire.

2022-12-05-05

5.2.2 - Adoption du premier projet

Le directeur général adjoint explique le premier projet de règlement.

<u>IL EST</u> proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 313 modifiant le règlement de zonage 108 pour permettre les portails d'entrée pour accès véhiculaire. (Adoptée)

Initiales du MAIRE Initiales du SEC.-TRES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

5.3 - Règlement numéro 314 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7

2022-12-05-06

5.3.1 – Avis de motion

Le conseiller Bussière donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 314 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7.

2022-12-05-07

5.3.2 - Adoption du premier projet

Le directeur général adjoint explique le premier projet de règlement.

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 314 modifiant le règlement de zonage numéro 108 pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7. (Adoptée)

5.4 - Règlement numéro 306 modifiant le règlement numéro 212 sur les usages conditionnels pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7

2022-12-05-08

5.4.1 – Avis de motion

La conseillère Dubois donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 306 modifiant le règlement numéro 212 sur les usages conditionnels pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7.

2022-12-05-09

5.4.2 - Adoption du premier projet

Le directeur général adjoint explique le premier projet de règlement.

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'adopter le premier projet de règlement numéro 306 modifiant le règlement numéro 212 sur les usages conditionnels pour permettre l'usage « industries lourdes » dans la zone C-7. (Adoptée)

6. - VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2022-12-05-10

<u>6.1 – Réal Huot inc. – Projet L'Ardoisier - Fournitures pour réseaux aqueduc et égouts - Soumission</u>

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de Réal Huot inc. pour l'achat de pièces d'égouts et d'aqueduc afin de brancher le



projet immobilier L'Ardoisier, au montant de 11 788,37 \$, taxes en sus, à prévoir au budget de l'exercice financier 2023. (Adoptée)

2022-12-05-11

6.2 - Les Gazons Tessier inc. - Contrôle de la végétation - Soumission

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de Les Gazons Tessier inc. pour le contrôle de la végétation aux étangs d'épuration, pour un montant annuel de 4 000 \$, taxes en sus, pour un mandat de trois ans, soit pour les années 2023, 2024 et 2025. (Adoptée)

2022-12-05-12

<u>6.3 – Avizo experts-conseils inc. – Analyse des eaux usées du dépôt à neige en 2023 – Soumission</u>

<u>IL EST</u> proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission d'Avizo experts conseils inc. pour l'analyse des eaux usées du dépôt à neige en 2023, au montant de 7 632 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2022-12-05-13

6.4 - Les Entreprises F. G. - Tonte de la pelouse été 2023 - Soumission

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de Les Entreprises F. G. pour la tonte de la pelouse lors de la saison estivale 2023, au montant de 23 150 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2022-12-05-14

<u>6.5 - Électro-Concept P. B. L. inc. – Remplacement de l'automate au poste Bédard - Soumission</u>

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission d'Électro-Concept P. B. L. inc. pour le remplacement de l'automate au poste Bédard au montant de 9 300 \$, taxes en sus, à prévoir au budget de l'exercice financier 2023. (Adoptée)

7. - SERVICE RÉCRÉATIF

7.1 – Municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne - Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

2022-12-05-15

7.1.1 – Ratification de l'entente – Résolution d'autorisation des signataires

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Ville de Richmond avait une entente intermunicipale de loisirs avec les Municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne, échue depuis le 31 décembre 2021 et renouvelée pour 2022;

Procès-verbal de R

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> cette entente est échue et qu'elle a fait l'objet de négociations au cours des derniers mois;

<u>CONSIDÉRANT</u> la présentation d'une nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le conseil municipal de Richmond approuve la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture;

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de ratifier l'entente relative aux loisirs et à la culture et d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente. (Adoptée)

2022-12-05-16

7.1.2 – Délégation du directeur général et du directeur du Service des loisirs sur le comité

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le conseil municipal de Richmond a approuvé la nouvelle entente relative aux loisirs et à la culture pour 2023-2025;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> ladite entente prévoit la création du Comité intermunicipal de loisirs, lequel sera composé des directeurs généraux de chacune des parties à l'entente en plus du directeur du Service récréatif de la Ville de Richmond ;

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers de déléguer, avec plein pouvoir, le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le directeur du Service récréatif au Comité intermunicipal de loisirs conformément à l'article 6 de l'Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture. (Adoptée)

8. - ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2022-12-05-17

8.1 – Règlement numéro 310 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Adoption

<u>CONSIDÉRANT QU'</u>un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Bussière lors de la séance du 7 novembre 2022;

<u>CONSIDÉRANT</u> la présentation du projet du présent règlement à la séance du 7 novembre 2022;



<u>CONSIDÉRANT QU'</u>en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1), une municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu à cet article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 310 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$. (Adoptée)

2022-12-05-18

8.2 – Règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception.

Le directeur général dépose le projet de règlement et en explique les grandes lignes.

2022-12-05-19

8.3 – Règlement numéro 305 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Le conseiller Mallette donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 305 fixant le traitement des élus de la Ville de Richmond.

Le directeur général dépose le projet de règlement et en explique les grandes lignes.

8.4 - Rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable

Le directeur dépose le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-12-05-20

8.5 - Collecte des RDD - Demande à la MRC du Val-Saint-François

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François a annoncé ne pas tenir de collecte de résidus domestiques dangereux à Richmond en 2023;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> ces collectes sont utiles et nécessaires à la protection de l'environnement en permettant de détourner des lieux d'enfouissement des matières dangereuses;



<u>CONSIDÉRANT QUE</u> ces collectes connaissent un succès auprès de la population;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers de demander à la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François d'organiser, en 2023, une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) sur le territoire de la Ville de Richmond au bénéfice des citoyens de la grande région de Richmond comprenant la Municipalité du Canton de Cleveland, la Municipalité du Canton de Melbourne, le Village de Kingsbury et la Municipalité d'Ulverton; qu'une copie de la présente résolution soit transmise à ces municipalités. (Adoptée)

<u>8.6 – M. Philippe Trabat, journalier-chauffeur – Avis de départ à la retraite</u>

Les élus prennent connaissance de la lettre de M. Philippe Trabat, journalierchauffeur, annonçant son départ à la retraite.

8.7 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Règlement numéro 311 décrétant une dépense de 164 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rue - Approbation

Les élus prennent connaissance de la lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant que le Règlement numéro 311 décrétant une dépense de 164 000 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour procéder à la conversion des luminaires de rue a été approuvé.

2022-12-05-21

8.8 - Calendrier des assemblées régulières du conseil 2023 - Adoption

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, <u>IL EST</u> proposé par le conseiller Bussière et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des assemblées régulières du conseil municipal, pour 2023 qui se tiendront à l'hôtel de ville situé au 745, rue Gouin, aux dates et heures suivantes:

16 janvier à 19 h 3 juillet à 19 h 6 février à 19 h 14 août à 19 h

6 mars à 19 h 5 septembre à 19 h (mardi)

3 avril à 19 h 2 octobre à 19 h 1^{er} mai à 19 h 6 novembre à 19 h



5 juin à 19 h

4 décembre à 19 h

(Adopté)

8.9 - Assemblée du budget et assemblée extraordinaire - Date

Le directeur rappelle aux membres du conseil que l'assemblée de présentation et d'adoption du budget se tiendra le 15 décembre prochain à 18 h 30 suivie de l'assemblée extraordinaire à 19 h.

2022-12-05-22

<u>8.10 – Trans-Appel inc. – Contribution municipale – Facture et</u> tarification 2023

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> unanimement par les conseillers que:

- la Ville de Richmond accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente;
- la Ville de Richmond accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté;
- la Ville de Richmond accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la contribution municipale établie à 4,44 \$ par personne pour un montant total de 14 718,60 \$;
- la Ville de Richmond accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023: 4,00 \$ pour un déplacement local, 9,00 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke);
- la Ville de Richmond accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel inc. (Adoptée)

2022-12-05-23

<u>8.11 – Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Conseil d'administration – Nomination</u>

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité par les conseillers que soit nommé le conseiller Boutin pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François en remplacement du conseiller Bussière.

(Adoptée)

2022-12-05-24

<u>8.12 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programmation de la TECQ – 2019-2023</u>

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Ville de Richmond a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le



cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Ville de Richmond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers:

<u>QUE</u> la Ville de Richmond s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Richmond s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Richmond approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales;

<u>QUE</u> la Ville de Richmond s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

<u>QUE</u> la Ville de Richmond s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

<u>QUE</u> la Ville de Richmond atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

(Adoptée)

8.13 – Déclarations à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés – Année 2022

Le formulaire de déclaration à l'égard de la divulgation d'informations relatives aux apparentés est remis aux élus pour que chacun le complète à la demande des vérificateurs externes.



2022-12-05-25

8.14 – Caisse Desjardins du Val-Saint-François – Marge de crédit

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'émission d'une marge de crédit d'exploitation d'un montant d'un million de dollars auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François. (Adoptée)

9. - POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 – Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton – Fermeture du Service de sécurité incendie de Saint-Denis-de-Brompton et de l'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke

Le directeur fait part d'une résolution reçue de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton confirmant la fermeture du Service de sécurité incendie de Saint-Denis-de-Brompton et de l'entrée en vigueur de l'entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke.

<u>10. – DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES</u>

2022-12-05-26

<u>10.1 – Association du Hockey mineur de Richmond inc. – Bandes demi-</u> <u>glace – Demande d'aide financière</u>

La conseillère Dubois fait part de son conflit d'intérêt pour ce point et se retire de la décision. Elle quitte la salle à 19 h 36.

<u>CONSIDÉRANT</u> la demande de l'Association du hockey mineur d'obtenir une aide financière pour l'acquisition de bandes séparatrices pour la patinoire de l'aréna;

<u>CONSIDÉRANT</u> la soumission reçue de Bande de hockey Gyslain Lampron inc. au montant de 9 800 \$, plus transport, taxes en sus, déposée par l'Association du hockey mineur de Richmond inc.;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Commission des loisirs inc. consent à verser une contribution financière de 3 500 \$ pour l'acquisition desdites bandes;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> ces bandes séparatrices pourraient être utilisées lors d'autres événements dont le camp de jour;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> ces bandes seront entreposées à l'aréna et assurées par la Ville;

Initiales du MAIRE Initiales du SEC.-TRES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Bussière et appuyé par le conseiller Tremblay et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers que la Ville de Richmond se porte acquéresse des bandes séparatrices auprès de Bande de hockey Gyslain Lampron inc. au montant de 10 050 \$, livraison incluse, taxes en sus, à prévoir au budget 2023. (Adoptée)

La conseillère Dubois réintègre l'assemblée à 19 h 46.

2022-12-05-27

<u>10.2 – Club de soccer Celtic – Fournitures pour lignage – Demande d'aide</u> financière

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> la Ville de Richmond, la Municipalité du Canton de Cleveland ainsi que la Municipalité du Canton de Melbourne avaient donné leur consentement à défrayer un montant totalisant 4 100 \$ pour réaliser certains travaux et rembourser les coûts de main-d'œuvre pour le lignage et la peinture;

<u>CONSIDÉRANT QUE</u> le Club de soccer Celtic a effectué plus de travaux et qu'il en réclame maintenant le remboursement aux municipalités, soit un montant supplémentaire de 5 595 \$;

POUR CES MOTIFS,

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers que la Ville de Richmond est prête à défrayer la moitié de la somme réclamée soit 2 800 \$, à être répartie entre les trois municipalités selon la méthode usuelle soit au prorata de la population; qu'une copie de la présente soit transmise aux Municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne. (Adoptée)

11. – CORRESPONDANCES DIVERSES

<u>11.1 – Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale contre le radon - Informations</u>

Les élus prennent connaissance de la lettre de l'Association pulmonaire du Québec concernant la campagne provinciale contre le radon.

<u>11.2 – Centre d'action bénévole de Richmond – Aide financière - Remerciements</u>

Le directeur présente une lettre du Centre d'action bénévole de Richmond faisant part de leurs remerciements pour l'aide financière reçue.

Initiales du MAIRE Initiales du SEC.-TRES

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

<u>11.3 – Centre d'action bénévole de Richmond – Rapport d'activités</u> <u>2021-2022</u>

Le directeur fait part du rapport d'activités 2021-2022 du Centre d'action bénévole de Richmond. Les élus en prennent connaissance.

12. - APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2022-12-05-28

12.1 - Liste des chèques et dépôts directs émis

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 775 965,76 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques datée du 2 décembre 2022. (Adoptée)

2022-12-05-29

12.2 - Liste des chèques et dépôts directs à émettre

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 79 472,13 \$ tel qu'il appert à la liste des dépôts directs datée du 2 décembre 2022. (Adoptée)

2022-12-05-30

12.3 – Factures à approuver

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> à l'unanimité des conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 98 599,25 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

5 DÉCEMBRE 2022

FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL

		AVANT	APRÈS
		TAXES	TAXES
WSP	PLANS & DEVIS - COLLEGE SUD	5 970,00	6 864,01
TECH-NIC RESEAU CONSEIL	ROUTEUR - EAU POTABLE	5 276,51	6 066,68
PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.	TRAVAUX DE PAVAGE	5 304,00	6 098,27
D.E. ENVIRONNEMENT INC.	PLAN INTERVENTION - EGOUTS	24 947,92	28 683,88
LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER	BALAIS DE RUE	5 769,81	6 633,84



INFRASTRUCTEL	URBANISME DU CENTRE- VILLE	4 982,50	5 728,63
NVIRA - ENVIRONNEMENT INC.	DECONTAMINATION - TERRAIN D'ECOLES	38 403,51	44 154,44
GNR CORBUS	CONVERSION CHAUFFAGE - GARAGE	7 945,00	9 134,76
GRAND TOTAL		98 599,25	113 364,51

13. - AFFAIRES NOUVELLES

13.1 - Défilé du Père Noël et l'arrivée du Père Noël - Remerciements

Les élus unissent leurs voix pour remercier tous les bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation et au succès du défilé du Père Noël et à l'arrivée du Père Noël, ayant eu lieu la fin de semaine dernière.

2022-12-05-31

14. - LEVÉE DE LA RÉUNION

<u>IL EST</u> proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et <u>RÉSOLU</u> unanimement par les conseillers, à 19 h 55, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 772.

Rémi-Mario Mayette, OMA directeur général et greffier-trésorier